

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫ Date de dépôt : 27.11.90.

⑬ Priorité :

⑭ Date de la mise à disposition du public de la demande : 29.05.92 Bulletin 92/22.

⑮ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

⑯ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑰ Demandeur(s) : ETAT FRANCAIS, représenté par le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace (Centre National d'Etudes des Télécommunications) — FR.

⑱ Inventeur(s) : Baudoux Sophie, Langrand Franck et Mazziotto Gérald.

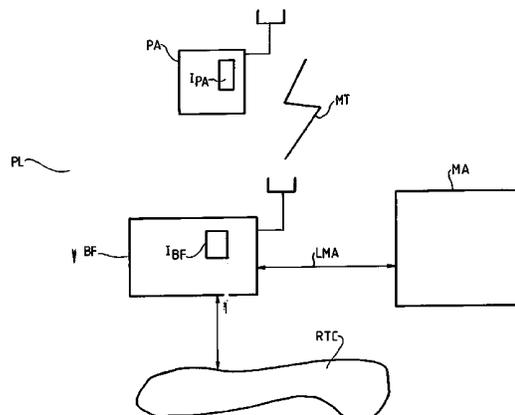
⑲ Titulaire(s) :

⑳ Mandataire : Cabinet Netter.

① Installation téléphonique à borne fixe et poste autonome pour une transmission à distance de données chiffrées.

② L'installation téléphonique comprend au moins une borne fixe (BF) reliée à un réseau téléphonique commuté (RTC); et au moins un poste autonome (PA) capable d'une intercommunication avec la borne fixe à travers un milieu de communication radioélectrique (MT) reliant à distance la borne fixe et le poste autonome qui possèdent l'un et l'autre une interface (I) avec ledit milieu (MT).

En réponse à une demande d'appel émanant de l'une des interfaces accompagnée d'une demande de chiffrement/déchiffrement de données, les moyens de chiffrement/déchiffrement de l'interface appelée génèrent une valeur initiale de comptage d'intervalles de temps, et transmettent ladite valeur à l'interface appelante qui applique ladite valeur à ses moyens de chiffrement/déchiffrement, ce qui permet, après acquittement de la réception de ladite valeur, de synchroniser les moyens de chiffrement/déchiffrement de la borne fixe et du poste autonome.



FR 2 669 796 - A1



1

Installation téléphonique à borne fixe et poste autonome
pour une transmission à distance de données chiffrées.

La présente invention concerne une installation téléphonique
5. à borne fixe et poste autonome pour une transmission à distance de données chiffrées.

Elle trouve plus particulièrement une application dans les installations téléphoniques utilisant l'interface radioélectrique CAI pour "Common Air Interface" telles que les installations françaises utilisant le système POINTEL (marque déposée).
10

D'une façon générale, une telle installation comprend :

15

- au moins une borne fixe reliée à un réseau téléphonique commuté; et

- au moins un poste autonome mobile ou fixe capable d'une
20 intercommunication avec la borne fixe à travers un milieu de communication radioélectrique reliant à distance la borne fixe et le poste autonome.

La borne fixe et le poste autonome possèdent l'un et l'autre
25 une interface avec le milieu de communication. Chaque interface est munie d'un protocole de communication avec duplexage par division temporelle selon lequel l'interface de la borne fixe est capable d'émettre périodiquement des données pendant un intervalle de temps d'émission/réception prédéterminé
30 sur le milieu de communication pendant que l'interface du poste autonome est capable de recevoir périodiquement lesdites données pendant cet intervalle de temps prédéterminé et réciproquement.

35 Il est demandé par les exploitants de telles installations

qu'il soit permis à l'utilisateur d'un poste autonome de transmettre des données chiffrées sur le milieu radioélectrique pour conférer à la communication un degré de confidentialité ainsi qu'éviter l'interception frauduleuse de données.

5

Une solution connue consiste à équiper chaque extrémité du milieu de communication radioélectrique (borne fixe et poste autonome) de moyens de chiffrement/déchiffrement symétriques, c'est-à-dire que l'une des extrémités chiffre les données à transmettre tandis que l'autre extrémité déchiffre celles ainsi transmises.

Cette solution est notamment utilisée dans les systèmes de télécommunications dits GSM pour "Groupe Spécial Mobile".

15

En pratique dans le système GSM, les moyens de chiffrement/déchiffrement de chaque extrémité établissent une fonction cryptographique F ayant pour opérandes une clé secrète de chiffrement/déchiffrement commune aux deux extrémités d'une part et une donnée variable représentative d'une valeur initiale de comptage d'intervalles de temps d'émission/réception commune également aux deux extrémités d'autre part.

Le transformé par la fonction cryptographique F de la clé et de la donnée variable est combiné alors avec les données numériques d'une manière prédéterminée à une des extrémités pour réaliser le chiffrement, et d'une autre manière prédéterminée à l'autre extrémité pour réaliser le déchiffrement.

L'une et l'autre des deux manières prédéterminées sont bien entendu connues des deux extrémités. Par exemple, elles peuvent être une addition bit à bit des données numériques et du transformé des moyens de chiffrement/déchiffrement.

35 Les algorithmes de chiffrement/déchiffrement sont synchroni-

sés lorsque les moyens de chiffrement/déchiffrement situés à chaque extrémité du milieu de transmission radioélectrique (borne fixe et poste autonome) produisent le même transformé au même intervalle de temps d'émission/réception.

5

Il est clair que cette synchronisation nécessite que les moyens de chiffrement/déchiffrement de chaque extrémité aient démarré de façon concertée avec des valeurs initiales de comptage d'intervalles de temps cohérentes et des instants
10 initiaux de démarrage cohérents.

Dans le système GSM, la concertation des deux extrémités est automatiquement réalisée car la valeur commune de comptage d'intervalles de temps est connue à tout instant des
15 deux extrémités, par une acquisition externe et indépendante du processus d'émission/réception des données chiffrées.

Plus précisément, cette acquisition externe s'effectue pendant les intervalles de temps alloués à la voie de gestion
20 de l'installation appelée encore voie balise par l'homme du métier.

Par exemple dans le système GSM, la trame de communication de chaque poste autonome se décompose en un intervalle de
25 temps alloué à l'émission, un intervalle de temps alloué à la réception et six intervalles de temps qui restent disponibles et qui peuvent être ainsi alloués à la voie balise.

C'est donc par la voie balise que les deux extrémités de
30 l'installation (poste autonome et borne fixe) ont connaissance en permanence de la valeur commune du compteur d'intervalles de temps intervenant dans le processus de chiffrement/déchiffrement.

35 Dans le système POINTEL, les interfaces de communication

sont munies d'un protocole de communication dépourvu de voie balise, c'est à dire que la trame de communication de chaque poste autonome se décompose seulement en un intervalle de temps alloué à l'émission et un intervalle de temps
5 alloué à la réception des données, protocole appelé encore TDD pour duplexage par division temporelle (time division duplex) par l'homme de métier.

Il en résulte que la solution utilisée dans le système GSM
10 n'est pas réalisable dans le système POINTEL.

Une autre méthode connue de synchronisation consiste à utiliser des algorithmes de chiffrement/déchiffrement susceptibles de se synchroniser eux mêmes, les uns par rapport aux
15 autres sans l'utilisation d'une valeur commune de comptage d'intervalles de temps.

Néanmoins, de tels moyens autosynchronisables ont pour inconvénient de perdre les premières données échangées avant
20 que les algorithmes de chiffrement/déchiffrement se synchronisent par eux mêmes. En outre, ils sont inadaptés aux transmissions de données présentant un taux d'erreur élevé telle que la transmission via un milieu de communication radioélectrique car ils ont tendance à accroître ce taux d'erreur
25 de transmission.

La présente invention vient remédier au problème ainsi posé.

Un premier but de l'invention est de fournir une installation téléphonique à borne fixe et poste autonome pour une
30 transmission de données chiffrées dans laquelle la borne fixe et le poste autonome sont équipés de moyens de chiffrement/déchiffrement synchronisés les uns par rapport aux autres.

Un autre but de l'invention vise une synchronisation des moyens de chiffrement/déchiffrement de chaque extrémité qui ne nécessite pas une connaissance permanente par lesdits moyens de chiffrement/déchiffrement de la valeur de comptage d'intervalles de temps délivrés par un compteur externe aux deux extrémités.

Encore un autre but de l'invention, est de fournir une synchronisation des moyens de chiffrement/déchiffrement de chaque extrémité qui n'augmente pas le taux d'erreur de transmission de données.

Enfin, l'invention vise à fournir une installation permettant d'assurer la cohérence des démarrages des moyens de chiffrement/déchiffrement de chaque extrémité malgré l'absence d'une voie balise.

L'invention porte sur une installation comprenant :

- 20 - au moins une borne fixe reliée à un réseau téléphonique commuté; et
- au moins un poste autonome capable d'une intercommunication avec la borne fixe à travers un milieu de communication radioélectrique reliant à distance la borne fixe et le poste autonome qui possèdent l'un et l'autre une interface avec le milieu de communication, interface munie d'un protocole de communication avec duplexage par division temporelle selon lequel l'interface de la borne fixe est capable d'émettre périodiquement des données pendant un intervalle de temps d'émission/réception prédéterminé sur le milieu de communication pendant que l'interface du poste autonome est capable de recevoir périodiquement lesdites données pendant cet intervalle de temps prédéterminé et réciproquement.

Selon une définition générale de l'invention, le poste autonome et la borne fixe comprennent chacun des moyens de chiffrement/déchiffrement de données propres à établir une fonction cryptographique F ayant pour opérandes une clé secrète
5 de chiffrement/déchiffrement d'une part et une donnée variable représentative d'une valeur initiale de comptage d'intervalles de temps d'émission/réception d'autre part, et propres à utiliser le transformé par la fonction cryptographique F de la clé et de la donnée variable pour effectuer
10 une opération de chiffrement/déchiffrement sur les données à chiffrer/déchiffrer, et

en réponse à une demande d'appel émanant de l'une des interfaces accompagnée d'une demande de chiffrement/déchiffrement
15 de données, les moyens de chiffrement/déchiffrement de l'interface appelée génèrent la valeur initiale de comptage d'intervalles de temps, et transmettent ladite valeur à l'interface appelante qui applique ladite valeur à ses moyens de chiffrement/déchiffrement, ce qui permet, après acquitte-
20 ment de la réception de ladite valeur, de synchroniser les moyens de chiffrement/déchiffrement de la borne fixe et du poste autonome.

Selon un mode de réalisation de l'invention, les moyens
25 de chiffrement/déchiffrement du poste autonome et de la borne fixe comprennent chacun :

- un compteur d'intervalles de temps possédant une entrée reliée à l'interface et une sortie propre à délivrer une
30 valeur initiale de comptage d'intervalles de temps;

- un organe de chiffrement/déchiffrement propre à établir la fonction cryptographique F et possédant :
. une première entrée connectée à la sortie du compteur
35 pour recevoir la valeur initiale de comptage d'intervalles de temps,

- . une seconde entrée propre à recevoir la clé secrète de chiffrement/déchiffrement, et
 - . une sortie propre à délivrer le transformé par la fonction cryptographique F de la clé et de la valeur initiale de comptage d'intervalles de temps, et
- 5
- un opérateur propre à effectuer l'opération de chiffrement/déchiffrement et possédant :
- . une première entrée propre à recevoir les données à chiffrer/déchiffrer,
 - . une seconde entrée propre à recevoir le transformé de la fonction cryptographique F, et
 - . une sortie propre à délivrer le résultat de l'opération de chiffrement/déchiffrement en synchronisme avec la sortie du compteur d'intervalles de temps; et
- 10
- 15

en réponse à la demande d'appel émanant de l'une des interfaces accompagnée de la demande de chiffrement/déchiffrement de données, le compteur de l'interface appelée génère la valeur initiale de comptage d'intervalles de temps, et transmet ladite valeur à l'interface appelante qui applique ladite valeur à l'entrée de son compteur.

20

De préférence, après la transmission à l'interface appelante de la valeur initiale de comptage d'intervalles de temps, le compteur de l'interface appelée délivre une valeur complémentaire de comptage d'intervalles de temps initialisée en fonction de la valeur initiale d'intervalles de temps, et transmet ladite valeur complémentaire à l'interface appelante qui applique ladite valeur complémentaire à l'entrée de son compteur pour comparaison avec la valeur de comptage dudit compteur qui a été initialisée également en fonction de la valeur initiale d'intervalles de temps, l'interface appelante transmettant à l'interface appelée un acquittement de la réception de la valeur initiale de comptage d'intervalles de temps en fonction de la comparaison.

25

30

35

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le compteur d'intervalles de temps délivre à sa sortie une série périodique de valeurs auxiliaires de comptage d'intervalles de temps dont la valeur extrême représente la valeur initiale
5 de comptage d'intervalles de temps et les moyens de chiffrement/déchiffrement de chaque interface comprennent en outre :

- un commutateur possédant :
 - . une première entrée reliée à la sortie du compteur,
 - 10 . une seconde entrée reliée à l'interface, et
 - . une sortie connectée à la première entrée de l'organe de chiffrement/déchiffrement ; le commutateur étant propre à délivrer à sa sortie soit les données appliquées à sa seconde entrée lorsque la valeur auxiliaire ainsi appliquée
15 est égale à la valeur auxiliaire extrême soit la série de valeurs auxiliaires de comptage lorsque la valeur auxiliaire ainsi appliquée est différente de la valeur auxiliaire extrême, l'application de la valeur auxiliaire extrême à la première entrée du commutateur faisant office d'acquiescement
20 de la réception de la valeur initiale de comptage.

De préférence, l'interface du poste autonome comprend un convertisseur analogique/numérique propre à convertir les données de parole en données numériques et la sortie dudit
25 convertisseur est appliquée à la seconde entrée du commutateur.

En pratique, le milieu de communication comprend une voie de signalisations numériques et une voie de parole et la
30 valeur initiale de comptage d'intervalles de temps est transmise sur la voie de signalisations numériques.

En variante, le milieu de communication comprend une voie de signalisations numériques et une voie de parole et la
35 valeur initiale de comptage d'intervalles de temps est transmise sur la voie de parole.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lumière de la description détaillée ci-après et des dessins annexés dans lesquels :

- 5 - la figure 1 est une vue schématique d'une installation téléphonique de type POINTEL (marque déposée);
- la figure 2 est un chronogramme illustrant le protocole de communication de l'installation de la figure 1 ;
- 10 - la figure 3 est une vue schématique d'un mode de réalisation des moyens de chiffrement/déchiffrement équipant une borne fixe et un poste autonome selon l'invention ;
- 15 - la figure 4 illustre le fonctionnement des moyens de chiffrement décrit en référence à la figure 3 ;
- la figure 5 est une vue schématique d'un autre mode de réalisation des moyens de chiffrement/déchiffrement équipant
20 une borne fixe et un poste autonome selon l'invention ;et
- la figure 6 illustre le fonctionnement des moyens de chiffrement décrit en référence à la figure 5.
- 25 Sur la figure 1, la référence PL désigne une installation téléphonique utilisant le système POINTEL (Marque déposée).
- D'une façon générale, une installation téléphonique du type POINTEL comprend :
- 30 - au moins une borne fixe BF reliée à un réseau téléphonique commuté RTC, et
- au moins un poste autonome PA mobile ou fixe, capable
35 d'une intercommunication avec la borne fixe BF à travers

un milieu de communication radioélectrique MT reliant à distance la borne fixe BF et le poste autonome PA.

La borne fixe BF et le poste autonome PA possèdent respectivement une interface IBF et IPA avec le milieu de communication MT.

Des moyens d'autorisation MA sont reliés à la borne fixe BF via une ligne de communication LMA en vue de contrôler l'établissement d'une liaison téléphonique entre le poste autonome PA et le réseau téléphonique commuté RTC.

Chaque interface est munie d'un protocole de communication utilisant l'interface radioélectrique CAI pour "Common Air Interface" portant la référence MPT 1375.

Nous faisons maintenant référence à la figure 2 qui est un chronogramme illustrant le protocole de communication de l'installation décrite en référence à la figure 1.

Les interfaces de communication dans le système POINTEL sont munies d'un protocole de communication dépourvu de voie balise, c'est-à-dire que la trame de communication de chaque poste autonome se décompose seulement en un intervalle de temps IT1 alloué à l'émission de données binaires b et en un intervalle de temps IT2 alloué à la réception desdites données binaires b.

Ce protocole de communication est appelé "TDD" pour "Duplexage par Division Temporelle" ("Time Division Duplex) par l'homme du métier.

Plus précisément, pendant l'intervalle de temps IT1, l'interface du poste autonome PA est capable d'émettre des données b individualisées en b1 à b72 vers la borne fixe BF

qui les reçoit via le milieu de transmission radioélectrique MT.

Pendant l'intervalle IT2, c'est la borne fixe BF qui est
5 capable d'émettre des données binaires b individualisées
en b74 à b144 vers le poste autonome PA via le milieu de
transmission radioélectrique MT.

Bien entendu, cette émission/réception est répétée périodi-
10 quement tous les 144 bits dans la mesure où le poste autonome
est capable d'émettre 72 bits pendant l'intervalle IT1 et
recevoir 72 bits pendant l'intervalle IT2.

Le protocole de communication avec duplexage par division
15 temporelle a un débit de 72 kilobits par seconde et chaque
intervalle de temps IT est de l'ordre de la milliseconde.

Le milieu de transmission est subdivisé en un canal de trans-
mission de signalisation (voie D) et en un canal de transmis-
20 sion des données de parole (voie B).

Selon la norme CAI, le protocole de communication est du
type maître-esclave selon lequel la borne fixe joue le rôle
de maître tandis que le poste autonome joue le rôle d'es-
25 clave.

Nous faisons maintenant référence à la figure 3.

Nous avons représenté une installation PL à borne fixe BF
30 et poste autonome PA pour une transmission à distance de
données chiffrées selon l'invention.

L'interface IBF de la borne fixe BF est reliée via le milieu
de transmission MT à l'interface IPA du poste autonome PA.

35

Il est à remarquer que les éléments essentiels et constitu-

tifs de l'interface IBF et IPA sont identiques et fonctionnent de façon symétrique. Par conséquent, pour faciliter la compréhension de l'invention, ces éléments essentiels et constitutifs portent les mêmes références accompagnées
5 d'indices PA ou BF indiquant l'extrémité de l'installation concernée.

Chaque extrémité comprend des moyens de chiffrement/déchiffrement de données CD propres à établir une fonction cryptographique F ayant pour opérande une clé secrète de chiffrement/déchiffrement K d'une part et une donnée variable représentative d'une valeur initiale de comptage d'intervalles de temps d'émission/réception T_i d'autre part.
10

15 En outre, les moyens de chiffrement/déchiffrement CD utilisent le transformé par la fonction cryptographique F de la clé K et de la donnée variable T_i pour effectuer une opération de chiffrement/déchiffrement sur les données à chiffrer/déchiffrer provenant de l'interface I.

20

Par exemple, l'opération de chiffrement/déchiffrement est une addition bit à bit des données binaires b et du transformé des moyens de chiffrement/déchiffrement.

25 En pratique, les moyens de chiffrement/déchiffrement CD comprennent un compteur d'intervalles de temps CT possédant une entrée 10 reliée à l'interface I et une sortie 12 délivrant une valeur initiale de comptage d'intervalles de temps T_i .

30

Un organe de chiffrement/déchiffrement 20 établit la fonction cryptographique F et possède une première entrée 22 connectée à la sortie 12 du compteur CT pour recevoir la valeur initiale de comptage d'intervalles de temps T_i , une
35 seconde entrée 24 pour recevoir la clé secrète K, et une

sortie 26 pour délivrer le transformé par la fonction cryptographique F de la clé K et de la valeur initiale de comptage Ti.

- 5 Il est prévu en outre un opérateur OP capable d'effectuer l'opération de chiffrement/déchiffrement sur les données à chiffrer/déchiffrer à l'aide du transformé de la fonction cryptographique F.
- 10 L'opérateur OP possède une première entrée 32 recevant les données à chiffrer provenant de l'interface I, une seconde entrée 34 recevant le transformé de la fonction cryptographique F, et une sortie 36 délivrant le résultat de l'opération de chiffrement/déchiffrement en synchronisme avec la
- 15 sortie du compteur d'intervalles de temps CT.

Par exemple, la fréquence de comptage du compteur d'intervalles de temps CT est de l'ordre de 500 Hertz.

- 20 Nous faisons maintenant référence à la figure 4 qui illustre le fonctionnement des moyens de chiffrement décrits en référence à la figure 3.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, la

25 transmission des données chiffrées s'effectue uniquement sur le canal B du milieu de transmission, c'est-à-dire sur le canal réservé aux données de parole.

Nous avons vu que le chiffrement/déchiffrement était basé

30 sur une clé de chiffrement/déchiffrement secrète commune aux deux extrémités (borne fixe et poste autonome).

Par exemple, selon l'étape E0, la clé de chiffrement KBF est transmise de la borne fixe BF vers le poste autonome

35 PA via le milieu MT.

En pratique, la clé secrète KBF est transmise chiffrée selon une méthode d'authentification comme celle décrite dans la Demande de Brevet français 90 06662 déposée par la Demanderesse le 29 mai 1990.

5

Selon l'étape E1, le poste autonome transmet un message acK montrant qu'il a bien reçu la clé secrète commune K.

La synchronisation selon l'invention des moyens de chiffrement/déchiffrement équipant la borne fixe et le poste autonome peut alors commencer (étape E2).

Selon l'invention, en réponse à une demande d'appel émanant du poste autonome PA, accompagnée d'une demande de chiffrement/déchiffrement de données, le compteur CTBF génère une valeur initiale de comptage d'intervalles de temps T_i représentative de la valeur initiale commune de comptage d'intervalles de temps.

20 Par exemple, cette valeur T_i est envoyée par la borne fixe dans un message "COMP_INIT" comprenant un champ unique dont la longueur dépend du nombre de bits de la sortie du compteur CT.

25 Par exemple, la longueur du message COMP_INIT est de 96 bits.

Dans l'étape E2, la borne fixe BF envoie donc un message appelé SYNCHRO en vue d'imposer une synchronisation de chiffrement au poste autonome PA. Ce message SYNCHRO est représentatif par conséquent d'un ordre de chiffrement/déchiffrement de données. Il comprend en outre le message COMP_INIT contenant la valeur commune de comptage d'intervalles de temps T_i .

35

Par exemple, le message SYNCHRO a une longueur totale de 4 octets.

De son côté, le poste autonome applique la valeur commune
5 Ti à l'entrée de son compteur CTPA.

Selon l'étape E3, après la transmission de la valeur commune
initiale de comptage d'intervalles de temps TI, le compteur
CTBF de la borne fixe génère une valeur complémentaire de
10 comptage d'intervalles de temps $Ti+n$ où n est un nombre
entier d'intervalles de temps s'étant écoulés entre la géné-
ration de la valeur commune Ti et la valeur commune complé-
mentaire $Ti+n$. Il en résulte que la valeur $Ti+n$ est initiali-
sée en fonction de la valeur initiale d'intervalles de temps
15 Ti.

Cette valeur commune complémentaire $Ti+n$ est transmise dans
le message COMP_INIT vers le poste autonome via le message
SYNCHRO.

20

Cette valeur commune complémentaire est appliquée à l'entrée
du compteur de l'interface appelante pour comparaison avec
la valeur de comptage dudit compteur qui a été également
initialisée en fonction de la valeur initiale d'intervalles
25 de temps.

En fonction de la comparaison, l'interface appelante PA
transmet alors à l'interface de la borne fixe BF un acquit-
tement de la réception de la valeur initiale de comptage
30 d'intervalles de temps (étape E4).

Par exemple, l'acquiescement de la réception de la valeur
initiale est transmise dans un message READY qui est envoyé
par le poste autonome une fois qu'il est certain d'avoir
35 acquis la synchronisation de chiffrement, c'est-à-dire quand

il a reçu une valeur de champ COMP_INIT coïncidant avec sa propre valeur de compteur d'intervalles de temps.

Par exemple, le message READY a une longueur totale de 5 2 octets.

Ensuite, selon l'étape E5, la borne fixe transmet un message CC autorisant l'établissement de la transmission de données.

10 Enfin, selon les étapes E6 et E7, la liaison téléphonique est établie entre la borne fixe et le poste autonome, ce qui permet de transmettre les données chiffrées via le milieu de transmission MT.

15 Nous faisons maintenant référence à la figure 5 qui illustre schématiquement un autre exemple de réalisation des moyens de chiffrement/déchiffrement selon l'invention.

Nous avons vu ci-avant que l'acquiescement de la réception
20 de la valeur commune de comptage d'intervalles de temps est effectuée par comparaison de deux valeurs communes transmises l'une après l'autre et espacées d'un nombre d'intervalles de temps choisi n .

25 Selon l'invention, il est possible de réaliser cet acquiescement sans la génération d'une valeur commune complémentaire de comptage d'intervalles de temps.

Selon la variante de l'invention, le rôle joué par la valeur
30 complémentaire commune de comptage d'intervalles de temps T_i+n est maintenant joué par le compteur d'intervalles de temps qui délivre une série périodique de valeurs auxiliaires de comptage d'intervalles de temps dont la valeur extrême représente la valeur initiale d'intervalles de temps T_i .

Plus précisément, il est prévu d'équiper les moyens de chiffrement/déchiffrement du poste autonome d'un compteur d'intervalles de temps CT possédant une entrée 100 reliée à l'interface IPA.

5

Le compteur d'intervalles de temps CT délivre à sa sortie 102 une série périodique de valeurs auxiliaires de comptage d'intervalles de temps Ta.

10 En pratique, la série périodique de valeurs auxiliaires de comptage d'intervalles de temps comprend 30 valeurs Ta individualisées en Ta30 à Ta0.

Il est prévu en outre un commutateur COM possédant :

15

- une première entrée 104 reliée à la sortie 102 du compteur CT,

20 - une seconde entrée 106 reliée à l'interface IPA ou bien à la sortie d'un convertisseur analogique/numérique CAN propre à convertir la voie du locuteur en un train de données binaires.

La sortie 108 du commutateur COM est reliée à l'entrée 22
25 de l'organe de chiffrement/déchiffrement 20 capable d'établir la fonction cryptographique F.

Lorsque la valeur auxiliaire de comptage a atteint sa valeur extrême Ta0, le commutateur COM délivre à sa sortie 108
30 les données appliquées à l'interface IPA ou au convertisseur CAN. Si la valeur auxiliaire de comptage est différente de la valeur Ta0, la sortie du commutateur COM délivre alors à sa sortie 108 les valeurs auxiliaires de comptage Ta jusqu'à la valeur extrême Ta0.

35

L'obtention de la valeur auxiliaire de comptage extrême Ta_0 représente ici l'acquiescement de la réception de la valeur initiale de comptage d'intervalles de temps T_i .

5 Il est à remarquer que l'organe de chiffrement/déchiffrement 20 ainsi que l'opérateur de chiffrement/déchiffrement OP sont identiques à ceux décrits en référence à la figure 3.

Nous faisons maintenant référence à la figure 6 qui illustre
10 le fonctionnement des moyens de chiffrement/déchiffrement décrits en référence à la figure 5.

Lors de l'étape A0, la borne fixe BF transmet tout d'abord la clé secrète de chiffrement/déchiffrement KBF vers le
15 poste autonome via le milieu de transmission MT comme décrit en référence à la figure 4.

Une fois que la clé secrète KBF est stockée dans le poste autonome, ce dernier émet un message d'acquiescement acK
20 (étape A1).

Le processus de synchronisation de chiffrement/déchiffrement selon l'invention commence alors.

25 Lors de l'étape A2, la borne fixe transmet le message COMP_INIT. Ce message, envoyé par la borne fixe au cours de la procédure de passage en chiffrement, permet de transmettre la série périodique de valeurs auxiliaires de comptage d'intervalles de temps Ta_{30} à Ta_0 .

30

Le message COMP_INIT est par exemple celui décrit en référence à la figure 4.

Une fois que le message COMP_INIT est stocké dans le poste
35 autonome, celui-ci émet un signal d'acquiescement acK lors de l'étape A3.

Ensuite, lors de l'étape A4, la borne fixe envoie un message SYNCHRO en vue d'imposer une synchronisation de chiffrement au poste autonome. Il s'agit en fait d'un ordre de chiffrement/déchiffrement de données accompagné d'un ordre de synchronisation.

Ce message a une longueur totale de l'ordre de 4 octets.

C'est dans ce message SYNCHRO qu'il est établi le nombre de valeurs auxiliaires de comptage Ta.

Par exemple, ce nombre de valeurs auxiliaires de comptage Ta est égal à 30.

Il s'ensuit que lors des étapes A4, A5 et A6, le compteur de la borne fixe BF génère une pluralité de valeurs auxiliaires de comptage de Ta30 jusqu'à une valeur auxiliaire extrême Ta0 (étape A6).

Cette valeur auxiliaire de comptage extrême Ta0 sert de signal de commande pour actionner le commutateur COM pour que celui-ci permette le passage des données à chiffrer ou à déchiffrer vers l'organe de chiffrement/déchiffrement

25

Simultanément au forçage du compteur auxiliaire à la valeur auxiliaire extrême Ta0, la borne fixe émet un message CC indiquant l'autorisation de la liaison entre la borne fixe et le poste autonome sur le canal B. A partir de cette étape A7, le poste autonome peut passer des données chiffrées vers la borne fixe tandis que celle-ci peut recevoir des données chiffrées émanant du poste autonome.

Lors de l'étape A8, le poste autonome libère un message d'acquiescement acK.

Le trafic de communication peut alors s'effectuer entre le poste autonome et la borne fixe lors de l'étape A9.

Il est à noter que la transmission de la valeur initiale
5 Ti ainsi que les valeurs auxiliaires Ta peut se dérouler sur un certain laps de temps en fonction de la distance entre la borne fixe et le poste autonome. Il s'ensuit que la valeur initiale de comptage commune Ti ainsi que les valeurs auxiliaires Ta transmises par la borne fixe vers
10 le poste autonome peuvent comprendre en outre une valeur supplémentaire représentative de ce laps de temps.

Plusieurs solutions se présentent pour tenir compte de ce laps de temps de transmission. Par exemple, il peut être
15 inséré dans la valeur initiale de comptage Ti, c'est-à-dire que la valeur initiale de comptage Ti comprend en plus un surcroît d'intervalles de temps.

Une autre solution consiste à inclure ce laps de temps dans
20 le compteur logé dans le poste autonome et dans la borne fixe.

Dans le système POINTEL, nous avons vu que le milieu de communication MT comprend une voie de signalisations numériques
25 B et une voie de parole D.

Jusqu'à présent nous avons considéré que la valeur initiale de comptage d'intervalles de temps est transmise sur la voie de signalisations numériques B.
30

Selon l'invention, il est également possible de transmettre la valeur initiale de comptage d'intervalles de temps sur la voie de parole D.

35 Nous venons de décrire l'application de l'invention à la

synchronisation d'algorithmes de chiffrement et de déchiffrement pour le système de communication avec les personnes en déplacement dans le système POINTEL, c'est-à-dire dans le cadre de l'interface radioélectrique CAI (norme britannique MPT1375). La terminologie employée ci-avant, notamment les noms des canaux et des messages, fait référence à cette spécification. Les nouveaux messages proposés sont destinés à s'insérer dans cette spécification. En revanche, l'algorithme de chiffrement/déchiffrement lui-même ne fait pas partie de l'invention.

Il est à noter que l'invention peut trouver une application dans le système DECT pour Digital European Cordless Telephon.

Revendications

1. Installation téléphonique comprenant :

- 5 - au moins une borne fixe (BF) reliée à un réseau téléphonique commuté (RTC);
- au moins un poste autonome (PA) capable d'une intercommunication avec la borne fixe à travers un milieu de communication radioélectrique (MT) reliant à distance la borne fixe et le poste autonome qui possèdent l'un et l'autre une interface (I) avec ledit milieu (MT), interface munie d'un protocole de communication avec duplexage par division temporelle selon lequel l'interface de la borne fixe est capable d'émettre périodiquement des données pendant un intervalle de temps d'émission/réception prédéterminé sur le milieu de communication pendant que l'interface du poste autonome est capable de recevoir périodiquement lesdites données pendant cet intervalle de temps prédéterminé et réciproquement, caractérisée en ce que le poste autonome et la borne fixe comprennent chacun des moyens de chiffrement/déchiffrement (CD) de données propres à établir une fonction cryptographique F ayant pour opérandes une clé secrète de chiffrement/déchiffrement (K) d'une part et une donnée variable représentative d'une valeur initiale de comptage d'intervalles de temps (T_i) d'autre part, et propres à utiliser le transformé par la fonction cryptographique F de la clé et de la donnée variable pour effectuer une opération de chiffrement/déchiffrement sur les données à chiffrer/déchiffrer,

et en ce qu'en réponse à une demande d'appel émanant de l'une des interfaces accompagnée d'une demande de chiffrement/déchiffrement de données, les moyens de chiffrement/déchiffrement l'interface appelée génèrent la valeur initiale

de comptage d'intervalles de temps (T_i), et transmettent ladite valeur à l'interface appelante qui applique ladite valeur à ses moyens de chiffrement/déchiffrement, ce qui permet, après acquittement de la réception de ladite valeur, de synchroniser les moyens de chiffrement/déchiffrement de la borne fixe et du poste autonome.

2. Installation selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens de chiffrement/déchiffrement du poste autonome et de la borne fixe comprennent chacun :

- un compteur d'intervalles de temps (CT) possédant une entrée (10) reliée à l'interface (I) et une sortie (12) propre à délivrer une valeur initiale de comptage d'intervalles de temps (T_i);

- un organe de chiffrement/déchiffrement (20) propre à établir la fonction cryptographique F et possédant :

- . une première entrée (22) connectée à la sortie (12) du compteur (CT) pour recevoir la valeur initiale de comptage d'intervalles de temps (T_i),
- . une seconde entrée (24) propre à recevoir la clé secrète de chiffrement/déchiffrement (K), et
- . une sortie (26) propre à délivrer le transformé par la fonction cryptographique F de la clé et de la valeur initiale de comptage,

- un opérateur (OP) propre à effectuer l'opération de chiffrement/déchiffrement et possédant :

- . une première entrée (32) propre à recevoir les données à chiffrer/déchiffrer,
- . une seconde entrée (34) propre à recevoir le transformé de la fonction cryptographique F , et
- . une sortie (36) propre à délivrer le résultat de l'opération de chiffrement/déchiffrement en synchronisme avec la

sortie (12) du compteur d'intervalles de temps(CT); et

en ce qu'en réponse à la demande d'appel émanant de l'une
des interfaces (IPA) accompagnée de la demande de chiffre-
5 ment/déchiffrement de données, le compteur (CT) de l'interfa-
ce appelée (IBF) génère la valeur initiale de comptage d'in-
tervalles de temps (T_i), et transmet ladite valeur initiale
de comptage à l'interface appelante (IPA) qui applique ladite
valeur initiale de comptage à l'entrée (10) de son compteur
10 (CT).

3. Installation selon la revendication 2, caractérisée en
ce qu'après la transmission à l'interface appelante de la
valeur initiale de comptage d'intervalles de temps (T_i),
15 le compteur de l'interface appelée (IBF) délivre une valeur
complémentaire de comptage d'intervalles de temps (T_i+n)
initialisée en fonction de la valeur initiale d'intervalles
de temps, et transmet ladite valeur complémentaire (T_i+n)
à l'interface appelante (IPA) qui applique ladite valeur
20 complémentaire (T_i+n) à l'entrée (10) de son compteur pour
comparaison avec la valeur de comptage dudit compteur qui
a été également initialisée en fonction de la valeur ini-
tiale d'intervalles de temps, l'interface appelante (IPA)
transmettant à l'interface appelée (IBF) un acquittement
25 (READY) de la réception de la valeur initiale de comptage
d'intervalles de temps (T_i) en fonction de la comparaison.

4. Installation selon la revendication 2, caractérisée en
ce que :

30

- le compteur d'intervalles de temps (CT) possédant une
entrée (100) reliée à l'interface et une sortie (102) propre
à délivrer une série périodique de valeurs auxiliaires de
comptage d'intervalles de temps (T_{a30} à T_{a0}) dont la valeur
35 extrême (T_{a0}) représente la valeur initiale de comptage

d'intervalles de temps (T_i) ; et en ce que les moyens de chiffrement/déchiffrement comprennent en outre :

- un commutateur (COM) possédant :

- 5 . une première entrée (104) reliée à la sortie (102) du compteur (CT),
- . une seconde entrée (106) reliée à l'interface, et
- . une sortie (108) connectée à la première entrée (22) de l'organe de chiffrement/déchiffrement (20); le commutateur
- 10 (COM) étant propre à délivrer à sa sortie (108) soit les données appliquées à la seconde entrée (106) lorsque la valeur auxiliaire de comptage (T_a) ainsi appliquée est égale à la valeur auxiliaire extrême (T_{a0}) soit la série de valeurs auxiliaires de comptage (T_{a30} à T_{a0}), lorsque la valeur
- 15 auxiliaire de comptage (T_a) ainsi appliquée est différente de la valeur auxiliaire extrême (T_{a0}), l'application de la valeur auxiliaire extrême (T_{a0}) à la première entrée du commutateur (COM) faisant office d'acquiescement de la réception de la valeur initiale de comptage.

20

5. Installation selon la revendication 4, caractérisée en ce que l'interface du poste autonome comprend un convertisseur analogique/numérique (CAN) propre à convertir les données de parole en données numériques et en ce que la sortie
- 25 dudit convertisseur est appliquée à la seconde entrée (106) du commutateur (COM).

6. Installation selon l'une quelconque des précédentes revendications, caractérisée en ce que le milieu de communication (MT) comprend une voie de signalisations numériques
- 30 et une voie de parole et en ce que la valeur initiale de comptage d'intervalles de temps est transmise sur la voie de signalisations numériques.

- 35 7. Installation selon l'une quelconque des précédentes re-

4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000

5 vendications 1 à 5, caractérisée en ce que le milieu de communication comprend une voie de signalisations numériques et une voie de parole et en ce que la valeur initiale de comptage d'intervalles de temps est transmise sur la voie de parole.

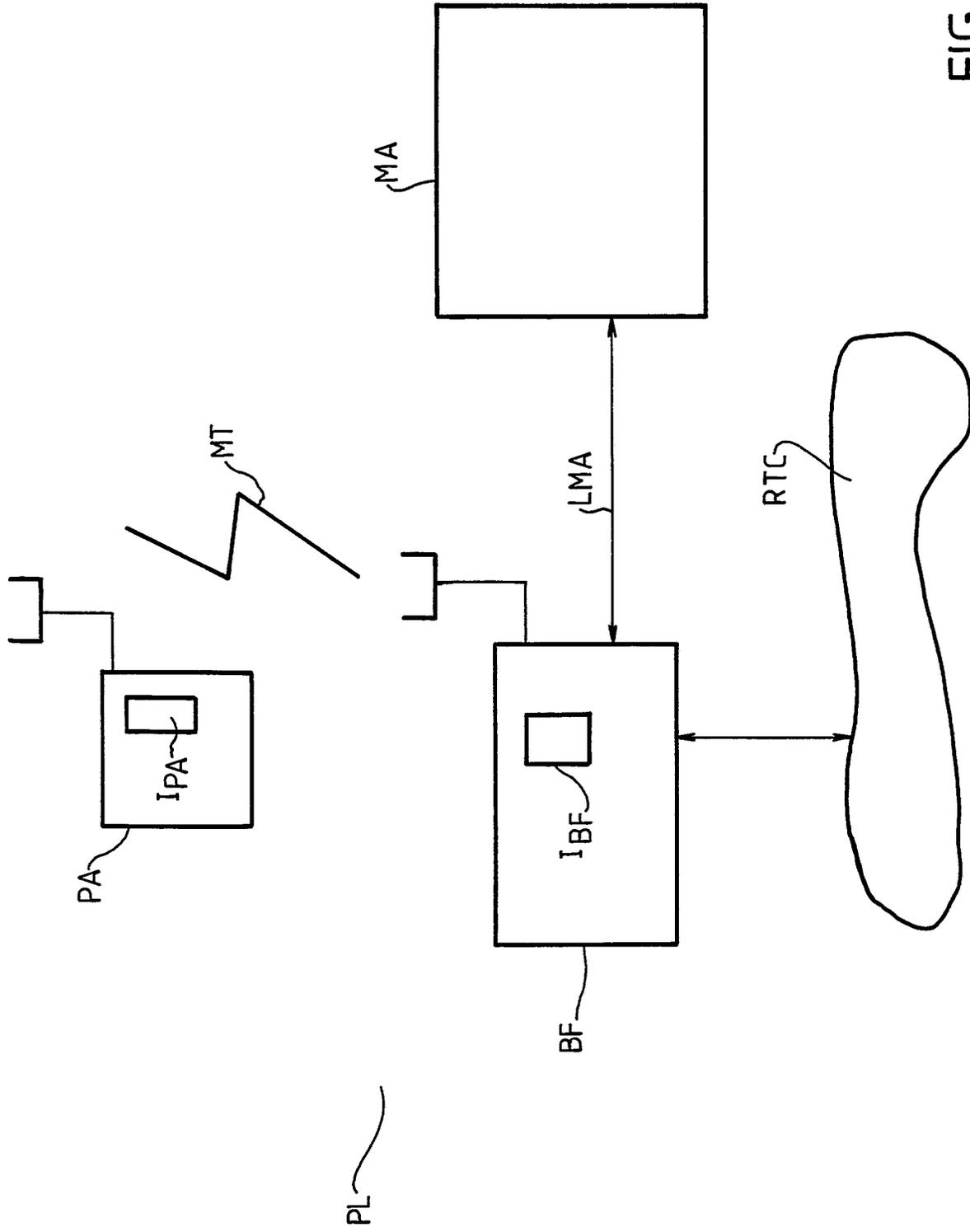


FIG. 1

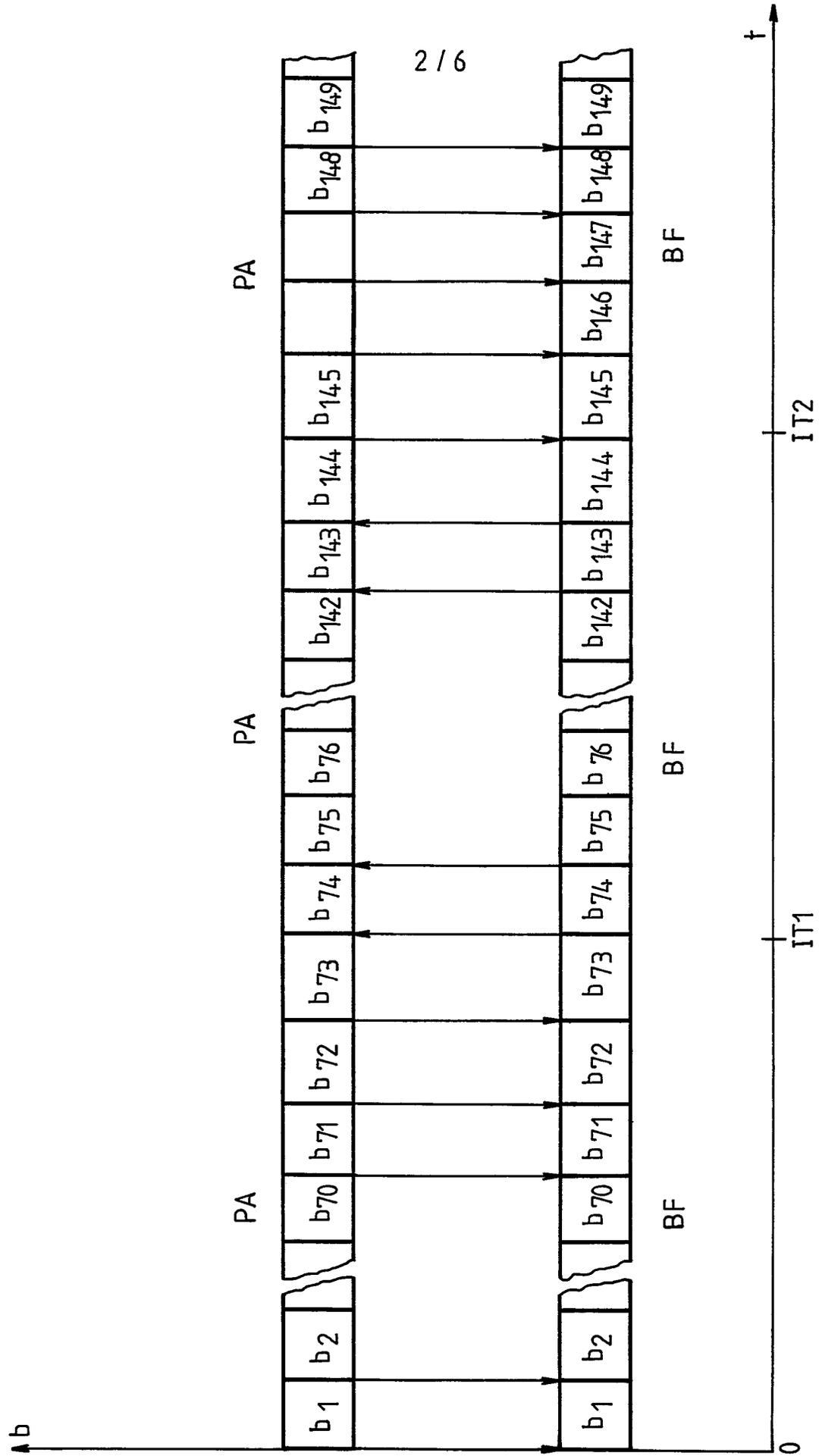


FIG.2

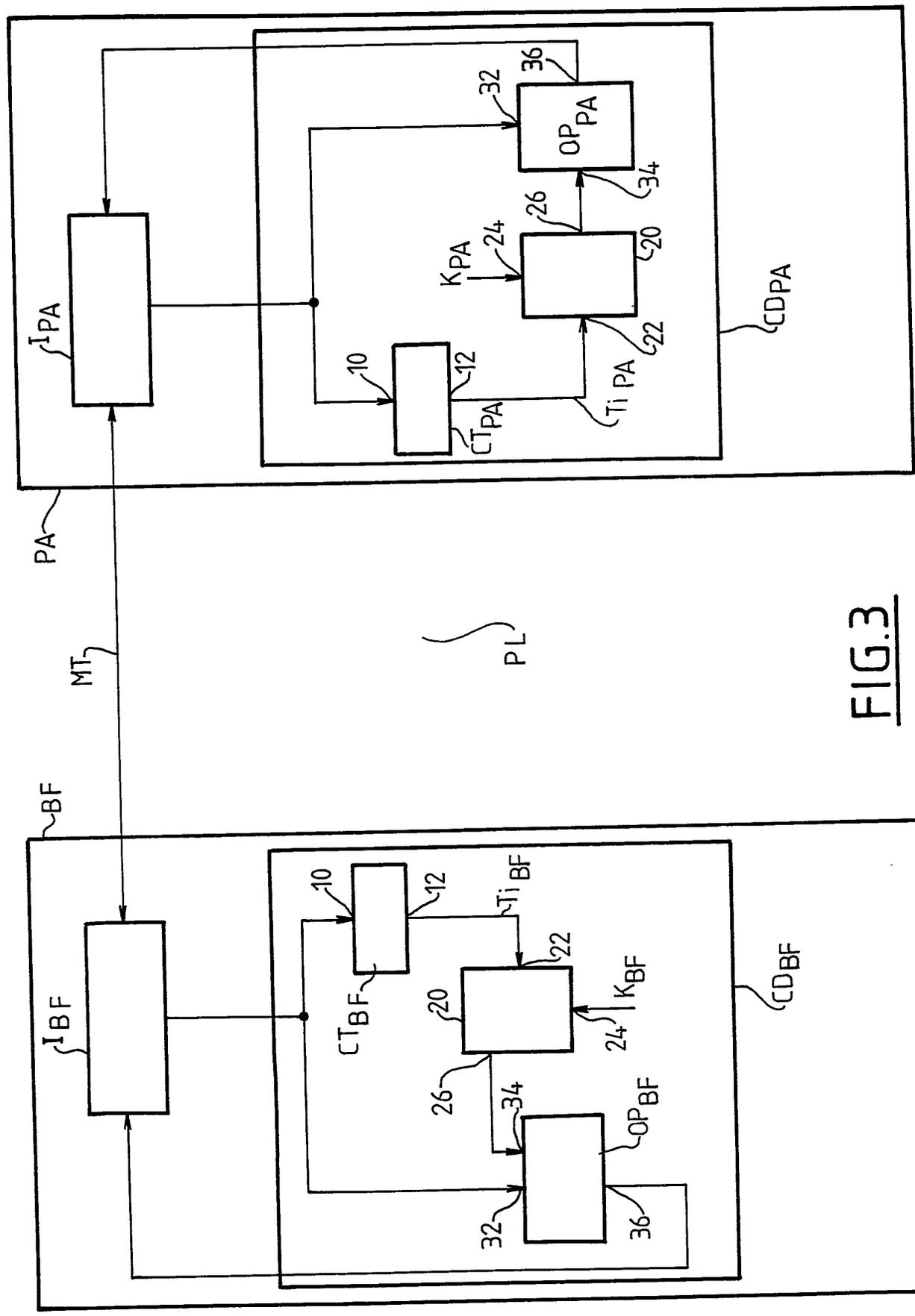


FIG. 3

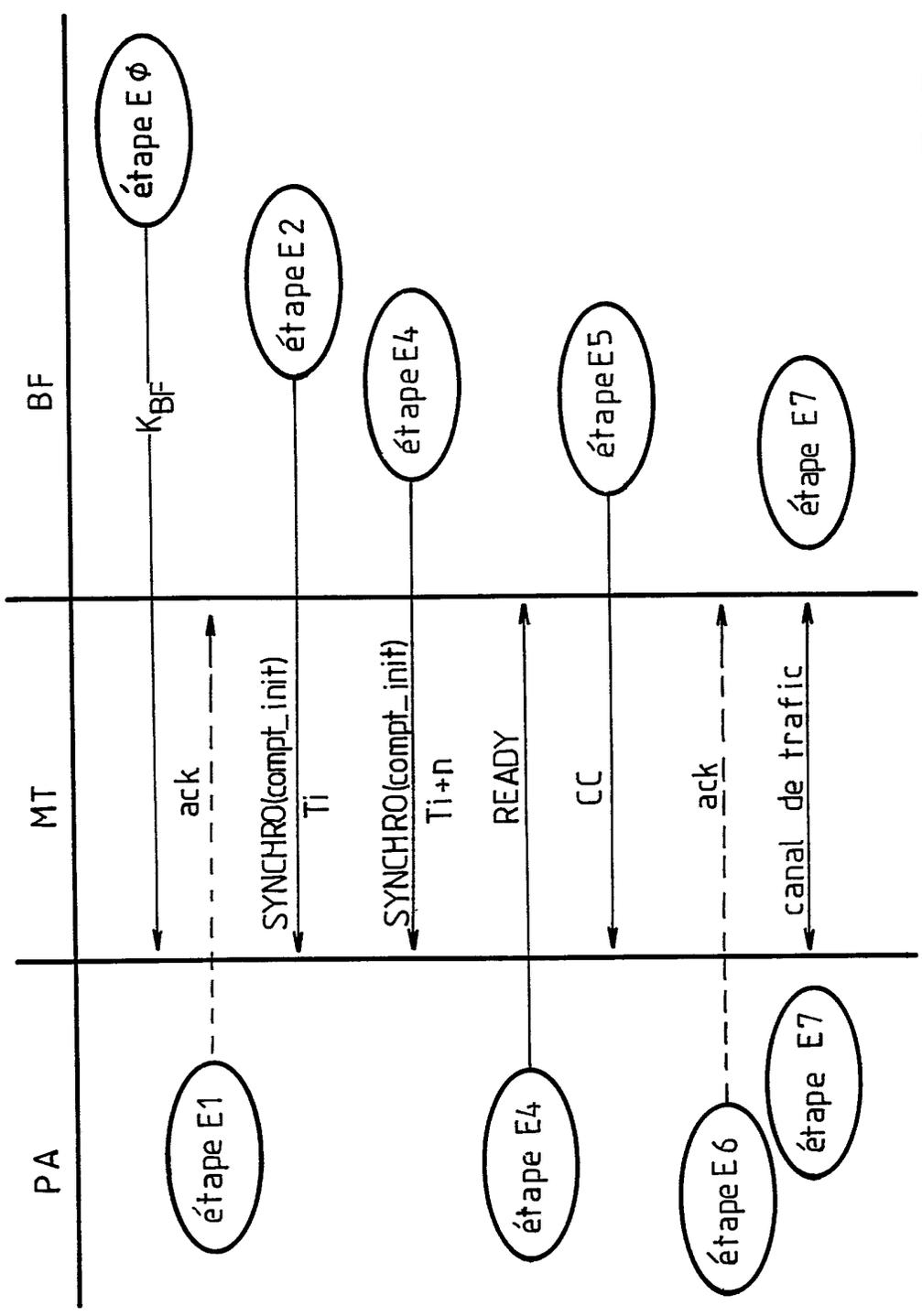


FIG.4

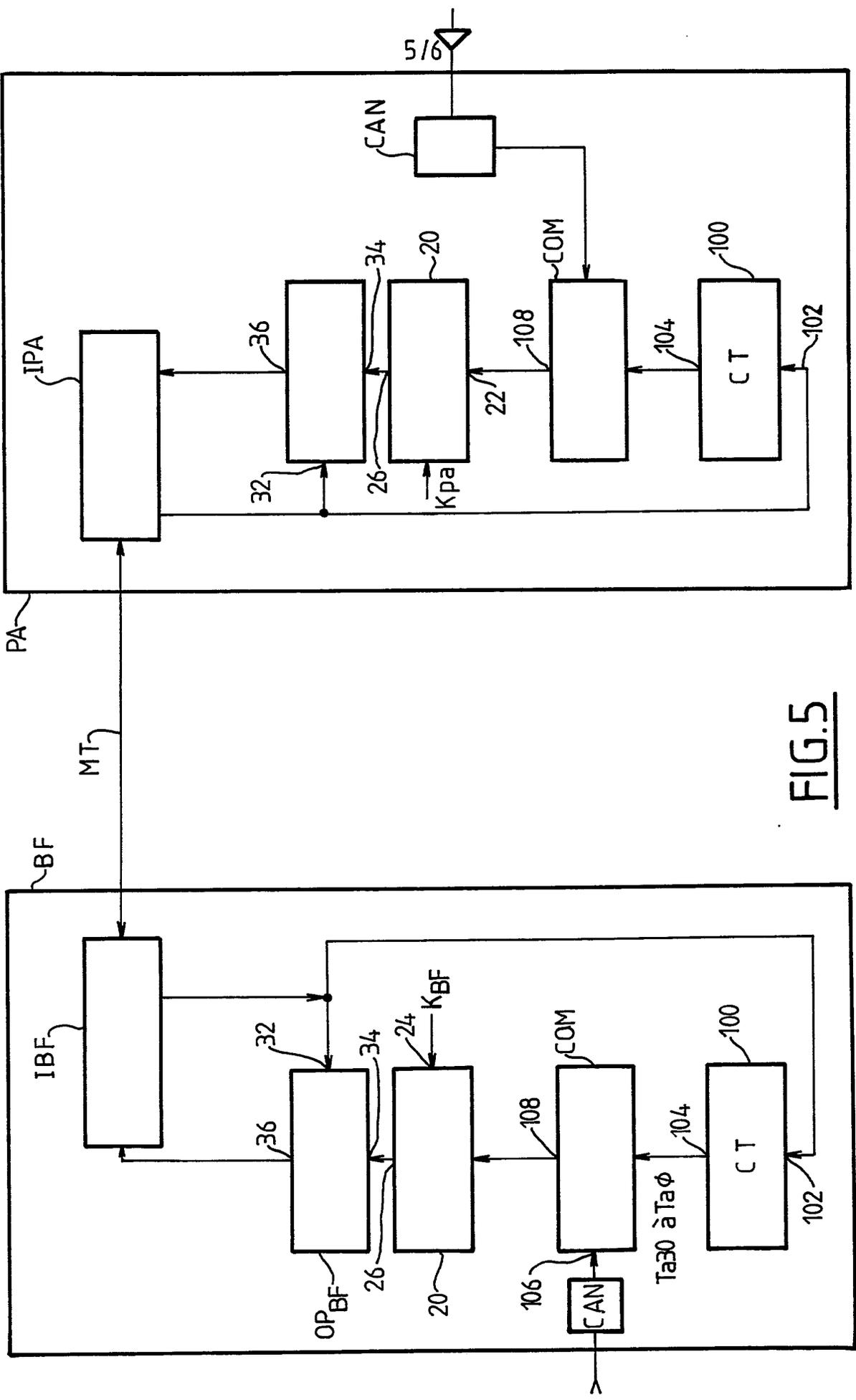


FIG.5

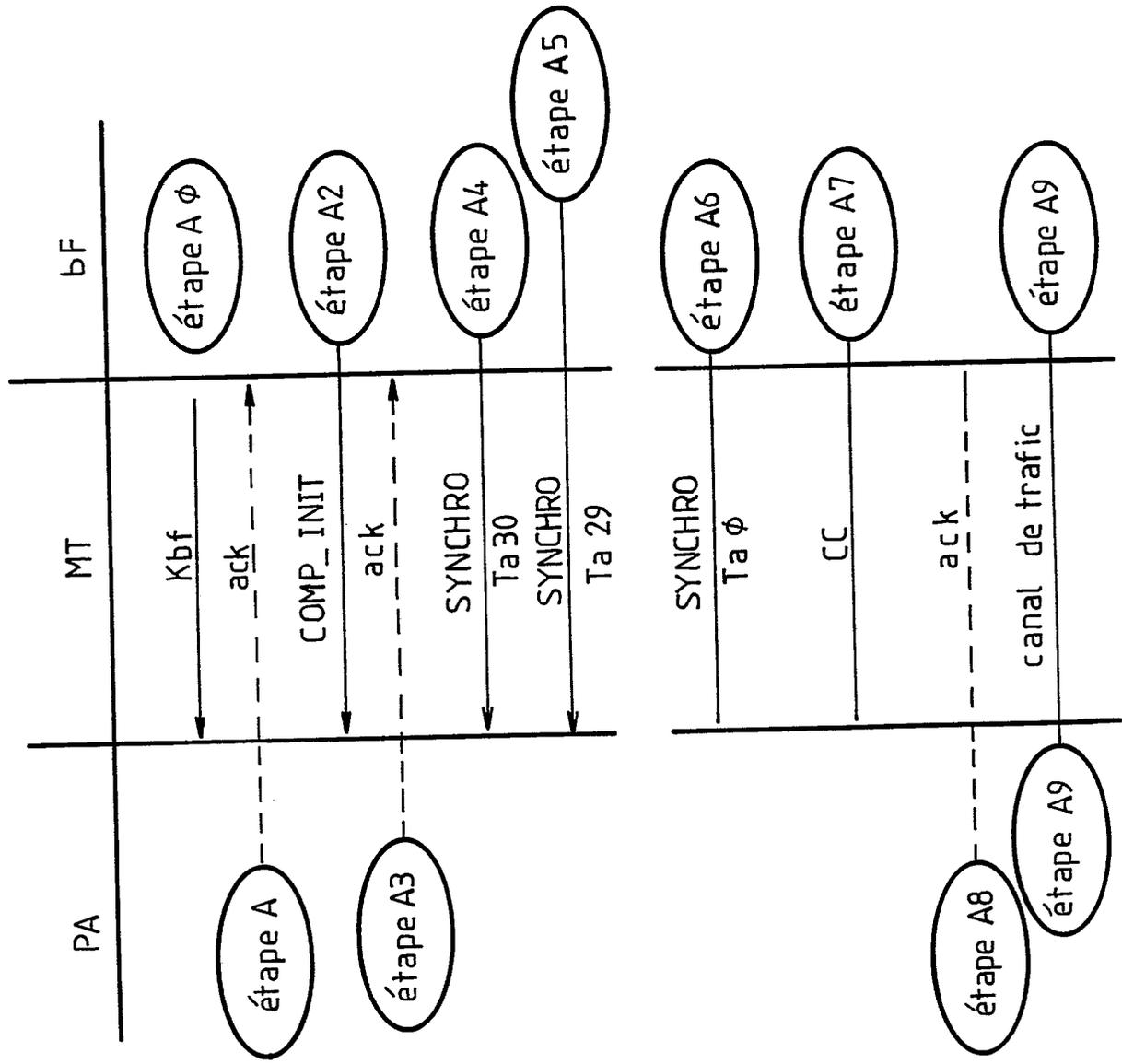


FIG.6

INSTITUT NATIONAL

de la

PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FR 9014824

FA 453008

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	BRITISH TELECOMMUNICATIONS ENGINEERING, vol. 9, partie 2, juillet 1990, pages 98-102, Londres, GB; R.S. SWAIN: "Digital cordless telecommunications-CT2" * Page 100, colonne de gauche, lignes 25-57; page 102, colonne de gauche, ligne 35 - colonne de droite, ligne 11 *	1
A	--- ELECTRICAL COMMUNICATION, vol. 63, no. 4, 1989, pages 389-399, Romford, Essex, GB; M. BALLARD et al.: "Cellular mobile radio as an intelligent network application" * Page 392, colonne de droite, ligne 22 - page 393, colonne de droite, ligne 12 *	1
A	--- DE-A-3 439 249 (PHILIPS KOMMUNIKATIONS INDUSTRIE) * Page 3, ligne 12 - page 4, ligne 12 * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		H 04 Q H 04 M H 04 L
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
09-08-1991		BEHRINGER L.V.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)